

# Les Professions sociales

## Educateur Spécialisé

ACCESSIBLE PAR LA  
VAE

### Exercice

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

En collaboration avec différents partenaires, il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations. Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle. Il favorise également les actions de prévention. Son intervention peut se situer dans les champs de l'éducation spécialisée, sociale, scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local ou être en responsabilité d'une équipe éducative.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les éducateurs techniques spécialisés peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (foyers de l'enfance, maternels, CHRS, ESAT, etc...), des structures hospitalières...

### Formation

#### Les conditions d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DECESF, DEEJE et DEETS sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondants aux DC3 et DC4.

## Les études

La formation se déroule sur trois années scolaires. Elle comprend 1 450 heures de formation théorique et 2 100 heures de stage pratique (60 semaines), ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DEES. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- la relation éducative spécialisée (domaine de compétence 1- DC1) ;
- conception et conduite de projets éducatifs spécialisés (DC2) ;
- travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (DC3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DC4).

## Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) délivré par la rectrice d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation. Chaque domaine doit être validé séparément. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification prise par le jury.

## Textes de références

- ➔ Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

# Centres de formation

## ALPES MARITIMES

### IESTS Institut d'Enseignement Supérieur en Travail Social

6, rue chanoine Rance-Bourrey

06105 NICE Cedex 2

Tél. : 04.92.07.77.97

Mél.: [filiere.sociale@iests.com](mailto:filiere.sociale@iests.com)

Site Internet : [www.iests.com](http://www.iests.com)

## BOUCHES DU RHONE

### IRTS PACA Corse Institut Régional du Travail Social

Antenne Nord« Les Flamants »

10 avenue Alexandre Ansaldi CS 30003

13311 MARSEILLE CEDEX 14

Tél. : 04.91.11.22.00

Mél. : [intervention-sociale@irts-pacacorse.com](mailto:intervention-sociale@irts-pacacorse.com)

Site Internet : [www.irts-pacacorse.com](http://www.irts-pacacorse.com)

## **IMF Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en travail Social**

Unité de Formation Marseille

50 rue de village

13006 MARSEILLE

Tél. : 04 91 24 61 10

Mél.: [imfinfos@imf.asso.fr](mailto:imfinfos@imf.asso.fr)

Site Internet : [www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)

## **VAR**

### **IRFSS PACA & Corse Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Provence Côte d'Azur et Corse**

201, chemin de Faveyrolles

Quartier Darbousson

83190 OLLIOULES

Tél. : 04.94.93.66.00

Mél.: [crf.ifts@wanadoo.fr](mailto:crf.ifts@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

## **VAUCLUSE**

### **I.M.F. MONTFAVET**

Hamadryade Bat B

55 allée Camille Claudel

84140 Montfavet

Tél : 04.32.40.41.80

Site Internet : <http://www.imf.asso.fr/pages/accueil.php>